

N°893  
ÉTÉ 2016

# PRÉSENCE ÉNERGIES

LE TRIMESTRIEL DES ADHÉRENTS  
DE LA CFE ÉNERGIES



POUR UNE AUTRE  
EUROPE DE  
L'ÉNERGIE

*Pages 8-9*

LE 10<sup>ÈME</sup> ACCORD  
HANDICAP EDF  
EST SIGNÉ

*Pages 24-25*

LE 1 % : PAS  
VRAIMENT DANS  
SON ASSIETTE !

*Pages 28-29*

LE STOCKAGE EN  
LIGNE GRATUIT :  
QUEL SERVICE CHOISIR ?



CFE  
CGC  
énergies

# Sommaire

- **Actus Branche** ..... p.4
  - Aider les aidants, un défi sociétal !
  
- **Actus des ENN** ..... p.5
  - Réseau GDS : la solidarité en action
  - À la rencontre des Mahorais et des Réunionnais
  
- **Actus Territoires** ..... p.6-7
  - Paroles de jeunes militants
  - Ebullissance, construire l'avenir avec les nouvelles générations
  
- **Actus EDF** ..... p.8-9
  - Le 10<sup>ème</sup> accord handicap EDF est signé
  
- **Actus ENGIE** ..... p.10-11
  - ENGIE : nouvelle gouvernance & nouvelle stratégie
  - Signature d'un accord social européen
  
- **Actus Fédération** ..... p.12
  - Élections automne 2016 : les équipes dans les starting blocks !
  
- **DOSSIER** ..... p.14-23
  - Pour une autre Europe de l'énergie
  
- **Actus Politique** ..... p.24-25
  - Le 1 % : pas vraiment dans son assiette !
  
- **Actus Séniors** ..... p.26-27
  - Des retraités connectés à l'actualité
  
- **Restez branchés** ..... p.28-29
  - Le stockage en ligne gratuit : quel service choisir ?
  - Bloctel : pour dire stop au démarchage téléphonique
  
- **Culture** ..... p.31



## PRÉSENCE ÉNERGIES LE MAGAZINE

N° 893 JUILLET 2016

Publication trimestrielle de la Fédération  
CFE-CGC Énergies  
59 rue du Rocher 75008 Paris  
Tél. : 01 55 07 57 00  
www.cfe-energies.com  
contact@cfe-energies.com

Directeur de la publication : William VIRY-ALLEMOZ.

Rédactrice en chef : Hélène LOPEZ.

Secrétaire de rédaction : Karina AOUES.

Comité de rédaction : Hamid AIT GHEZALA, Stéphane CHÉRIGIÉ, Dominique LABOURÉ, Cécilia LEBRUN, Frédéric LETTY, Hélène LOPEZ, Manuela OLRÉ, François PERNIOLA, Henri PRIEUR, Eric VALBOUSQUET.

Ont participé à ce numéro : Christophe AGOGUE, Laurent CARLES, Corinne BOSQUET, Françoise DUMON, Olivier GLORIAN, Philippe GRANDJU, Alexandre GRILLAT, Catherine HALBWACHS, Bruno LE-BIVIC, Patrick LECHARPENTIER, Patricia LEFETÉY, Hélène LOPEZ, Georges LOUIS, Frédérique MONTIER, Agnès PITEL, Henri PRIEUR, Eric VALBOUSQUET.

Illustrations : Hervé BAUDRY.

Photos : ©CFE ÉNERGIES - ©Shutterstock -  
©Designed by Freepik

Conception/réalisation : Signedestemps

ISSN : 0398-8457.

N° de commission paritaire : 0621 S 06880.

Dépôt légal : 2011.

Imprimerie La Centrale de Lens.

Prix de l'abonnement : 76,22 €.



# ÉVOLUONS AVEC LES JEUNES !



**N**otre séminaire **Ebullescence des jeunes adhérents** a rencontré un vif succès. Représentant toutes les régions, toutes les entreprises et tous les collègues, les Ebullescents ont tous participé activement aux débats et aux ateliers pour réfléchir au syndicalisme de demain. Avec des propositions et des idées qui devront influencer notre stratégie à venir, ils ont clairement montré leur attachement à nos idées tout en soulignant des évolutions nécessaires. De plus, la convivialité qu'ils ont créée spontanément perdure encore aujourd'hui sur les réseaux sociaux.

Les interactions de ce séminaire démontrent clairement que nous devons **renforcer notre présence sur les réseaux sociaux**. Si la communication par mail est importante, de même que celle irremplaçable de la présence terrain de nos militants, nous devons aussi réfléchir aux **modes de communication de demain** et être présents sur **plusieurs canaux**. La stratégie numérique fédérale en cours de finalisation devra concourir à cet objectif.

Ce séminaire a été l'occasion pour nombre d'entre eux de marquer leur intérêt pour la **campagne électorale** qui s'annonce. Volontaires pour être des relais d'opinion et être présents sur les listes de candidats dans leur entreprise, ils nous ont fait également des propositions que nous reprendrons dans notre plan de campagne. Tous ensemble, nous pouvons gagner en joignant nos forces pour les élections professionnelles.

Au regard des enjeux majeurs de notre branche professionnelle et des annonces de réorganisations, de suppressions de postes ou de cessions qui s'accumulent, nous devons être plus forts à l'issue des élections de novembre 2016 pour peser auprès des **entreprises et des pouvoirs publics**. Les salariés attendent que nous soyons en mesure de les **accompagner socialement, juridiquement et humainement dans leur vie professionnelle**. Et même si notre corps social est perçu comme privilégié par rapport à d'autres secteurs en crise, la moins disance sociale et le regard tourné vers l'histoire ne peuvent pas être des solutions d'avenir.

Enfin, je voudrais rendre hommage à **Hervé BAUDRY** qui vient de nous quitter. Durant des années, ses dessins ont croqué notre actualité et illustré notre magazine Présence Énergies. Il a ainsi participé à nos succès électoraux et à la rénovation de l'image des organisations syndicales.

C'est cette nouvelle image du syndicalisme que nous devons déployer grâce au professionnalisme de nos militants. **Et c'est avec l'engagement et l'encouragement de tous nos adhérents que nous sommes plus forts et plus unis**. À l'approche des congés estivaux, je vous souhaite de recharger vos batteries et de revenir plein d'énergie.

.....  
**William VIRY-ALLEMOZ**  
Secrétaire Général de la CFE Énergies

## Aider les aidants, un défi sociétal !

Aujourd'hui, en France, quatre millions de salariés aident un proche dépendant et sont des aidants familiaux. Mais qui sont-ils ? Vous l'êtes peut être déjà ou vous le serez sans doute demain... Cette situation peut tous nous toucher à un moment ou à un autre de notre vie. Alors, comment la gérer ? Point sur les congés en vigueur pour les aidants et sur les progrès à faire pour une meilleure reconnaissance de leur statut.

**L**e rôle d'aidant est non seulement mobilisateur de temps, d'énergie mais il est aussi source de stress, de fatigue physique, voire d'épuisement. Pour chacun d'entre nous, il paraît naturel d'aider un proche. Pour l'entreprise, cela devrait être une évidence d'aider un aidant... à aider.

### Une mise en abîme pour un pari gagnant-gagnant !

#### Gagnant pour l'entreprise

par une meilleure performance du salarié, donc une meilleure performance collective, doublée également d'une progression dans sa performance sociale.

#### Gagnant pour le salarié

qui pourra ainsi à la fois assurer son rôle d'aidant dans les meilleures conditions possibles, tout en s'épanouissant dans sa mission professionnelle.

### Pour obtenir cette équation gagnante, l'entreprise doit agir sur trois volets essentiels :

- la mise à disposition de services répondant aux besoins des aidants,
- un management et des organisations revisités pour une meilleure appréhension des situations,
- des congés rémunérés permettant à l'aidant de faire face rapidement aux situations difficiles, sans mettre en péril ni son devenir professionnel, ni son équilibre personnel.

Actuellement, trois types de congés existent dans le **Code du travail**, peu ou pas rémunérés :

- « **présence parentale** »,
- « **solidarité familiale** »,
- « **soutien familial** », renommé récemment « proche aidant ».

Ce nouveau congé, issu de la **loi de 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement**, s'accompagne de quelques nouveautés :

- **l'étendue du dispositif à plus de bénéficiaires** : la personne aidée peut ne pas être de la famille de l'aidant,
- **des modalités plus souples** : ce congé peut être mis en œuvre en activité à temps partiel ou fractionné, avec un délai de prévenance réduit.



**POUR LA CFE ÉNERGIES, LES NÉGOCIATIONS EN COURS SUR LES DROITS FAMILIAUX À LA BRANCHE DES IEG DOIVENT PERMETTRE DE TROUVER DES SOLUTIONS QUANT À LA RÉMUNÉRATION DE CES CONGÉS. IL EST IMPOSSIBLE AUJOURD'HUI D'IMAGINER QUE LES ENTREPRISES PUISSENT RELEVER CE PARI GAGNANT-GAGNANT, SANS QUE LA BRANCHE Y JOUE UN RÔLE MAJEUR.**

## Réseau GDS : la solidarité en action

Les organisations syndicales et la Direction de Réseau GDS se sont mobilisées pour négocier un accord d'entreprise, relatif au don solidaire de jours de congés pour enfant ou conjoint gravement malade. Cette initiative répond à un mouvement spontané des salariés de Réseau GDS qui ont souhaité venir en aide à un collègue en grande difficulté, du fait de la maladie de son conjoint.

La CFE Énergies s'est particulièrement investie afin de pérenniser l'accord dans la durée. Elle a notamment veillé à un cadrage précis afin de prévenir toute dérive, tout en conservant la souplesse nécessaire aux bénéficiaires et en les protégeant ainsi que les donateurs par l'anonymisation de ces dons désintéressés.

### Réseau GDS : chiffres clés



**241**  
collaborateurs



**1 868 km**  
de réseau



**111**  
communes



**47,5 M€**  
chiffre  
d'affaires

## À la rencontre des Mahorais et des Réunionnais



Adhérents et militants de Mayotte

### De gauche à droite en haut :

Kristian BOUNOU (UNSA), Soibahadine SAID ISSILAM (DS d'EDM et PRÉSIDENT DU SYNDICAT DE MAYOTTE), Francinet VASTE (VICE-PRÉSIDENT), Melissa JACQUELAIN (PRÉSIDENTE DE 2011 À 2016), Sandali BOINALI (SG DE L'UD), Nicolas LALUQUE

### De gauche à droite en bas :

El Amine SAIDALI, Assiati MAANMOUNE, Djoumoi DJOUMOUY (PRÉSIDENT DE L'UD DE MAYOTTE), Henri PRIEUR (SECRÉTAIRE NATIONAL ENN & TERRITOIRES), Philippe GRANDJU (SECRÉTAIRE FÉDÉRAL DE TERRITOIRE CORSE & OUTRE-MER), Magali MARECHAL, Abdoulaye ABOUDOU

Les militants de la CFE et de l'UNSA renforcent leur soutien au personnel sur les territoires de Mayotte et de La Réunion.

Henri PRIEUR, Secrétaire National ENN et Territoires, et Philippe GRANDJU, Secrétaire Fédéral Territoire Corse & Outre-Mer, étaient en déplacement dans l'océan indien en avril et mai derniers. Ils ont rencontré personnels et militants lors de différentes réunions.

À Électricité de Mayotte (EDM), les droits sociaux, mal défendus jusqu'à maintenant notamment par le syndicat majoritaire, ne sont pas à égalité avec ceux des autres DOM. La CFE et l'UNSA étaient très attendues par le personnel. Les réunions d'information ont rencontré un franc succès et nos représentants ont pu exposer la situation et les actions retenues avec l'Union régionale CFE CGC de Mayotte.

De La Réunion, Henri et Philippe sont revenus avec trois belles actualités : le représentant de la centrale de Bois-Rouge devient président du syndicat CFE Énergies La Réunion ; les élus Vincent DANINTHE (CCE) et Laurent LARGEN (DSC) des Antilles ont rencontré le personnel et les militants de PEI Réunion ; enfin tous nos espoirs sont permis dans le collège cadres pour les prochaines élections à EDF SEI Réunion.



Centrale Albioma Bois-Rouge à La Réunion (bagasse-charbon)

## Paroles de jeunes militants

Votre magazine donne la parole aux jeunes militants de la CFE Énergies. Qu'est-ce qui leur a donné envie de s'engager ? Qu'est-ce que cela leur a apporté ? Quels conseils donneraient-ils à quelqu'un qui hésiterait à franchir le pas ? Autant de questions auxquelles Julien, Solenne, Anne-Sophie ont accepté de répondre.

### Julien MARIE,

32 ans, Responsable Syndical CHSCT (DR ENEDIS Normandie)

#### ♥♥ Avant, j'étais spectateur ♥♥



C'est la vision constructive des militants de la CFE Énergies qui m'a convaincu d'adhérer. Puis, j'ai eu un véritable déclic en participant au stage « Syndicalement Vôtre ». Il m'a permis de mieux comprendre mon entreprise et m'a donné envie de m'engager. Pour moi, être militant, c'est être dans le vif du sujet et porter des valeurs. Je suis passé de spectateur à acteur, dans un esprit constructif et toujours dans une logique d'échanges. Il est possible de représenter les salariés autrement. Les mentalités évoluent et la CFE Énergies a une image plus jeune. Mon engagement m'a enrichi personnellement. Aujourd'hui, les collègues me sollicitent et j'ai gagné ma légitimité. Pour moi, c'est sûr, il y a un « avant » et un « après » !

### Solenne LE CAIN,

42 ans, Déléguée syndicale (USR Ouest)

#### ♥♥ Je suis sereine et épanouie ♥♥

Ce sont des personnes qui m'ont accompagnée dans une période mouvementée qui m'ont donnée envie de m'engager. Elles se reconnaîtront... Leurs conseils, leur écoute et leur soutien bienveillant ont été précieux. C'est ainsi, qu'à mon tour, j'ai voulu devenir déléguée syndicale. Je suis fière d'aider les agents. Porter les couleurs et les valeurs de la CFE Énergies me rend sereine. La diversité, la richesse des rencontres au quotidien m'apportent un épanouissement personnel et professionnel. C'est pour moi un plaisir d'être déléguée syndicale ! Il faut de la conviction, de l'humilité pour faire face à toutes les situations. Il faut être réactive et autonome. Et surtout dépasser les a priori sur le syndicalisme. Nous, syndicalistes, avons une vraie valeur ajoutée au sein de l'entreprise.



### Anne-Sophie GHEWY,

30 ans, Détachée syndicale (ENEDIS fonctions centrales)

#### ♥♥ Les valeurs de la CFE Énergies, ça me parle ! ♥♥



Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'après une école de commerce et une spécialisation dans les RH, on ne voit pas les « syndicalistes » comme nos meilleurs amis... Et pourtant, c'est après avoir vu la CFE Énergies traiter une situation individuelle franchement pas évidente que j'ai compris. Un syndicat, c'est d'abord un énorme réseau d'entraide, de spécialistes, de salariés motivés, humains et convaincus, qui partagent les mêmes valeurs... et les valeurs de la CFE énergies, ça me parle ! La phrase qui m'a convaincue pour passer le cap et devenir militante ? « Sois le changement que tu veux voir dans le monde ». Pour moi s'engager, c'est s'investir dans la vie de l'entreprise, c'est aider ses collègues et faciliter leur quotidien. Et, si en prime, on le fait avec des collègues aussi motivés et compétents que les miens, c'est juste du bonheur !



Ils sont nés après 1980. Ils représentent entre **20 et 25 %** des effectifs des entreprises de la Branche et **14 %** des adhérents de l'Alliance CFE UNSA Énergies.

Cette génération a fait l'objet de nombreux articles et ouvrages sur sa relation à l'entreprise, sa façon d'appréhender l'organisation du travail, le management, la rémunération, le parcours professionnel, l'équilibre vie privée/vie professionnelle... Manifestement, elle bouscule l'ordre établi, qu'il s'agisse des entreprises ou des organisations syndicales.

*Mais qu'en est-il exactement ? Quelles sont les préoccupations des jeunes salariés ? Leurs aspirations, leurs attentes ? Comment voient-ils l'avenir ? Quelles orientations proposent-ils pour adapter les organisations à leurs codes ?*

C'est pour réfléchir et débattre de ces problématiques que 80 d'entre eux, tous collègues et toutes entreprises confondus, se sont retrouvés au *Magic Circus Hôtel* en région parisienne du 24 au 26 mai 2016.

Des séquences collaboratives et des ateliers ont favorisé le partage des points de vue et l'émergence de propositions face aux questions suivantes :

- Quelles attentes et quelles aspirations pour les nouvelles générations ?
- Quelles revendications pour répondre à vos attentes ?
- Le syndicalisme, c'est quoi pour vous ?
- Vers un nouveau modèle syndical ?
- Quelles activités sociales, de loisirs et culturelles pour demain ?

Les jeunes adhérents ont, par ailleurs, pu débattre avec des personnalités extérieures telles que Emmanuelle DUEZ, Julien POUGET, consultants et conférenciers, des professeurs comme Dominique ANDOLFATTO et Michel VAKALOULIS, ou des représentants des employeurs comme Laetitia VILLEDIEU et Gérard MATENCIO sur les transformations actuelles du monde du travail, de l'économie et de la société mais aussi sur l'avenir du syndicalisme et l'engagement.

Enfin, 7 étudiants sont venus témoigner de leur vision du syndicalisme avant et après leur intégration dans le **projet CAERUS** (\*).

Créative, enthousiaste, parfois décoiffante, la jeune génération CFE UNSA Énergies s'est montrée motivée et engagée, ouvrant la voie à une nouvelle dynamique intergénérationnelle. L'histoire ne fait que débiter...

## ► LES INTERVENANTS

**Emmanuelle DUEZ**, jeune entrepreneure, co-fondatrice et Présidente de l'association WoMen'Up. Elle a lancé sa propre activité « Boson Project », un laboratoire du développement du capital humain.

**Julien POUGET**, consultant, formateur et conférencier, auteur du livre « *Intégrer et manager la Génération Y* » et de « *Lâcher-prise en entreprise* ». Il a créé JP & associés qu'il dirige depuis 2009.

**Dominique ANDOLFATTO**, enseignant chercheur en Sciences Politiques à l'Université de Bourgogne, auteur de nombreux ouvrages sur le syndicalisme, parmi lesquels : « *Sociologie des syndicats* », « *Histoire des syndicats 1906-2010* », « *Toujours moins ! Déclin du syndicalisme à la française* ».

**Michel VAKALOULIS**, enseignant chercheur en sociologie et en Sciences Politiques à Paris 8. Il a récemment publié : « *Le comité d'entreprise de demain* », « *Précarisés, pas démotivés ! Les jeunes, le travail, l'engagement* ».

**Laetitia VILLEDIEU**, Directrice de la transformation et de l'innovation sociale chez RTE (Réseau de Transport d'Électricité) depuis octobre 2015.

**Gérard MATENCIO**, Directeur de la Transformation chez ENEDIS depuis 2014.



\*Le projet CAERUS a pour objectif de donner aux jeunes l'opportunité de créer des outils innovants de dialogue social européen, au service de la réussite des entreprises. (Voir nos articles dans *Présence Énergies* n°891 et n°892).

## Le 10<sup>ème</sup> accord handicap EDF est signé

La CFE Énergies a signé le 7 juin dernier le dixième accord 2016-2018 « pour l'égalité des chances et l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap ». Après une ultime séance de négociations, des avancées ont été obtenues pour les trois prochaines années.

**T**out au long des négociations, la CFE Énergies a exigé un accord inscrit au présent pour préparer le futur de l'entreprise. Avec un seul objectif pour les 2 145 personnes handicapées à EDF SA : **que le handicap soit une composante de la diversité dans tous les métiers d'EDF SA.**

Ce nouvel accord sécurise les dispositifs déjà acquis dans les accords précédents. Il propose aussi des avancées dans plusieurs domaines, même si elles restent perfectibles au regard des personnes concernées.

### 1

#### Dans le domaine du recrutement :

- **Miser sur l'avenir avec le recrutement d'alternants** sur des activités créant des emplois (formations techniques niveau bac qui débouchent sur un Bac +2/3). Une inflexion qui contribuerait à tenir l'objectif de 5 % d'emploi global de personnes en situation de handicap.
- **Optimiser l'analyse des CV** « avec » ou « sans expérience » recueillis dans les salons et/ou forums.
- **Favoriser l'emploi indirect** par le travail en ESAT et Entreprises adaptées sur des activités avec plus-values.

### 8

### 2

#### Dans le domaine du maintien dans l'emploi à l'embauche, mais aussi en cas d'accident de la vie :

- **L'aménagement des fins de carrière à 80 % du temps travaillé, payé 90 %, avec une prise en charge totale par l'employeur des cotisations retraite.** Une disposition applicable 5 ans avant la date de départ en retraite pour les salariés cumulant 15 ans de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). La CFE Énergies a milité pour que cette disposition soit aussi applicable à tous les salariés, y compris dans le cadre de l'application du forfait-jours irréversible.
- **Le maintien dans son emploi de la personne ou la recherche d'un emploi adapté** afin qu'elle ne s'épuise pas à trouver des solutions seul(e) ou sans les experts ad'hoc.
- **L'éclaircissement des rôles de chaque acteur du dispositif et le respect de la frontière entre le médical** (qui doit rester confidentiel) et le travail (RQTH, aménagement de poste, du temps de travail...).

## 3

## Dans le domaine de l'organisation autour du handicap :

- **L'établissement d'une vraie lettre de mission pour le Correspondant Handicap** afin de permettre d'évaluer le temps effectif consacré à sa mission, pour chaque établissement. Il fallait reconnaître les compétences requises pour exercer cette mission et passer du stade de maillon opérationnel du dispositif handicap à une fonction décisionnelle en réponse au management.
- **La promotion et la valorisation du Comité des aides.**
- **La mise en place d'un comité pluridisciplinaire** pour permettre de remonter les cas particuliers qui ne trouvent pas de réponse en local. Un comité qui, pour être utile et efficace, devra faire l'objet d'une promotion.

## 4

## Dans le domaine du handicap psychique :

Une reconnaissance et une intégration de ce handicap dans cet accord. Il était temps d'en parler et de faire en sorte que le handicap psychique bénéficie des mêmes dispositions que ceux du handicap physique.



**LA CFE ÉNERGIES VEILLERA AU QUOTIDIEN À L'APPLICATION DES MESURES OBTENUES ET AU BON SUIVI DES DISPOSITIONS, EN PARTICULIER SUR LES NOUVELLES REVENDICATIONS DE CET ACCORD. DE MANIÈRE PLUS FORMELLE, L'APPLICATION DES MESURES PROPOSÉES SERA ANALYSÉE ATTENTIVEMENT DANS LES COMITÉS DE SUIVI DE L'ACCORD HANDICAP.**



## ENGIE : Nouvelle gouvernance & nouvelle stratégie

L'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 3 mai 2016 a entériné les changements à la « tête » d'ENGIE. Gérard MESTRALLET a donc été reconduit dans ses fonctions de Président du Groupe et a cédé la fonction de Directeur Général à Isabelle KOCHER.

**S**ouvenez-vous. Deux mois auparavant, lors de l'annonce des résultats financiers du Groupe aux marchés, Gérard MESTRALLET avait confirmé son souhait de devenir Président non exécutif du Groupe et de céder les rênes du Groupe à Isabelle KOCHER en affirmant : « *la nouvelle patronne, c'est elle* ». Une manière de céder les clés de la maison tout en gardant un double !

Deux mois plus tard, lors de la présentation de ses résultats financiers, ENGIE a annoncé un nouveau plan de transformation qui consiste à :

- concentrer les nouveaux développements sur les **activités peu émettrices en CO<sub>2</sub>** et non exposées aux prix des matières premières,
- céder **15 milliards d'actifs** pour réduire la dette,
- lancer un nouveau plan d'économies baptisé « **Lean 2018** » qui vise une réduction des coûts de **2,8 milliards** en 3 ans,
- maintenir un dividende de **1 €** par action à l'horizon 2016.

Les cessions annoncées portent essentiellement sur les actifs d'**International Power**, en plus de certains actifs d'EPI (**Exploration Production International**) en Allemagne et en dehors de l'Europe. Afin de pouvoir vendre ces actifs, principalement des centrales à charbon, le Groupe est contraint de les « packager » avec d'autres actifs beaucoup plus rentables.

Depuis ces annonces et lors du Comité d'Entreprise Européen du Groupe ENGIE, qui s'est tenu début juin, Isabelle KOCHER a fait part de la volonté du Groupe de **céder partiellement ou totalement EPI**. Elle a indiqué que le Groupe recherchait un **partenaire**, sans préciser à quelle échéance la vente était envisagée et avec quel montage financier.

**L'habillage financier des résultats d'ENGIE présenté aux marchés s'éloigne de plus en plus de sa réalité économique.** Un artifice, selon l'aveu de certains responsables du Groupe, destiné à rassurer les marchés. Le maintien d'un résultat net élevé à l'horizon 2016, dans un contexte difficile, et le niveau de dividende disproportionné contraignent le Groupe à céder un certain nombre d'actifs contribuant à la réalisation de ce même résultat. **Cette stratégie ne fait qu'entretenir une pression démesurée sur le Groupe et sur sa rentabilité financière.**



**Pour la CFE Énergies, la sortie de cette impasse nécessite un abaissement, dès aujourd'hui, du dividende à 0,5 € par action. C'est le seul moyen de financer à la fois les investissements industriels et les actions nécessaires au développement de nouvelles compétences.**

## Signature d'un accord social européen

Dès l'annonce du projet de transformation du Groupe, le 1<sup>er</sup> avril 2015, la CFE Énergies a demandé la négociation d'un accord social européen afin d'accompagner dans la durée les salariés.

**A**près quelques mois d'après négociations pendant lesquels la CFE Énergies a été force de proposition, l'accord a finalement été signé le 8 avril 2016 par les organisations syndicales européennes.

La négociation a porté principalement sur les points suivants :

- le **maintien de l'enveloppe financière consacrée à la formation** (100 millions d'euros par an) sur 3 ans,
- la **création d'un fonds (commun) de formation** de 10 millions d'euros, consacré à la reconversion des salariés impactés par des restructurations,
- l'**octroi d'une prime d'un mois de salaire assortie d'une augmentation salariale** pour toute mutation géographique (dans le cadre de la mobilité),
- l'engagement d'ENGIE à rechercher systématiquement à **préserver la garantie sociale** lors d'une transformation d'organisation,
- la proposition de **3 postes conformes aux compétences et aspirations des salariés** qui sont impactés par des réorganisations,
- l'**obtention d'une formation pour chaque salarié** afin de lui permettre d'évoluer ou de changer de métier dans le cadre de son projet professionnel.



**LA CFE ÉNERGIES A SU IMPULSER UNE DYNAMIQUE POSITIVE LORS DE CETTE NÉGOCIATION QUI A ÉTÉ DIFFICILE, AU REGARD DES ÉCARTS DES STANDARDS SOCIAUX ENTRE LES PAYS EUROPÉENS. ELLE A AUSSI PU CONVAINCRE LA DIRECTION DE L'INTÉRÊT ET DE L'UTILITÉ DE SES PROPOSITIONS, CE QUI A PERMIS D'OBTENIR DE RÉELLES AVANCÉES.**



## Élections Automne 2016 : les équipes dans les starting blocks !

Le compte à rebours a déjà commencé pour les équipes de l'alliance CFE UNSA Énergies. Elles préparent activement les élections des **Instances Représentatives du Personnel (IRP)** qui auront lieu le **24 novembre 2016**.



Depuis décembre dernier, l'Alliance, proche des attentes des salariés, se donne tous les moyens pour réussir ces élections. Pas moins de **240 délégués syndicaux**, représentant tous les métiers de la branche des IEG, se sont retrouvés dans l'une des **13 journées** de formation proposées à Paris et en régions.

Ces rencontres ont permis à chacun de monter en compétences sur les règles en matière électorale et sur le choix et la constitution des listes de candidats. Elles ont aussi été l'occasion d'un vrai **moment d'échanges** et de **partage des problématiques** vécues au quotidien dans les entreprises par l'ensemble des participants.

Cette mobilisation massive est à la hauteur de ces élections majeures. Elles représentent un **temps fort de la vie de nos entreprises**. L'ensemble des salariés de la branche des **Industries Électriques et Gazières (IEG)** sera amené à élire, pour une période de trois ans, ses **représentants dans les Instances Représentatives du Personnel** (Comité d'Entreprise et Délégués du Personnel). Ce sont ces nouveaux élus qui désigneront ensuite les **membres des CHSCT**.

Ces élections sont d'autant plus importantes que nos entreprises qui évoluaient jusqu'à présent dans un environnement relativement stable à comparer à d'autres secteurs de l'économie, connaissent aujourd'hui une part d'**incertitude** et de **doute** dans un monde de l'énergie en quête d'un nouveau modèle, d'un nouvel équilibre. Dans cet environnement, s'il y a des décisions que les salariés ne peuvent pas toujours maîtriser, **ils disposent par leurs votes d'un véritable levier pour faire entendre leurs voix et infléchir leur avenir**.



**Les équipes de l'Alliance  
CFE UNSA Énergies, aux côtés des  
salariés des IEG, n'ont qu'un objectif en  
tête pour les élections de novembre :  
GAGNER ENSEMBLE !**





---

# Le ciel est maintenant un réservoir

Avec ENGIE, l'énergie est maintenant plurielle.

Premier producteur éolien en France,  
avec plus de 130 parcs, ENGIE explore et développe  
de nouvelles solutions pour **réduire durablement  
les émissions de carbone.**

---

[engie.com](http://engie.com)

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

# Pour une autre Europe de l'énergie

Libéralisation,  
déréglementation...

Sous l'impulsion de l'Union européenne, le secteur énergétique européen a connu de grands bouleversements durant les vingt dernières années. Pour un résultat bien loin des bénéfices avancés à l'époque... Le constat aujourd'hui est alarmant : effondrement des prix de gros de l'électricité, dépréciation d'actifs de production, risque de blackout, un marché carbone miné par la chute du prix de CO<sub>2</sub>, des milliers d'emplois en jeu, des investissements en panne, une flambée des prix de l'électricité pour les consommateurs... Tout cela dans un contexte de crise économique.

Mais, il est encore temps de redresser la barre. Concilier les enjeux de la lutte contre le changement climatique, de la sécurité d'approvisionnement et de la compétitivité de l'économie est encore possible.

**Votre magazine vous invite  
à découvrir comment**

# La construction européenne de l'énergie :

## réussite ou immense fiasco industriel ?

La déclaration faite par Robert SCHUMAN le 9 mai 1950 est considérée comme la pierre angulaire de la construction européenne. De la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier à l'Union de l'Énergie, l'étendue de la coopération dans le domaine énergétique s'est accrue de manière drastique, les 28 États membres ayant pour ambition de coopérer dans un destin énergétique commun. C'est ainsi que la Commission européenne a présenté le 16 février 2016 un ensemble de mesures en faveur de la sécurité énergétique, via le triptyque diversification, efficacité et durabilité.

Malgré ce dessein politique, la France a découvert cette année avec stupéfaction que ses fleurons industriels de l'énergie étaient en situation plus que difficile.

Après les dépréciations massives d'actifs pour Engie, c'est désormais au tour d'EDF d'entrer dans une zone de turbulences avec une dette abyssale, la sortie du CAC 40, des « free cash flows\* » négatifs depuis 2009 et une capitalisation boursière divisée par 8 en 8 ans pour EDF. Et cette chute ne se limite pas aux énergéticiens français : les géants européens de l'électricité tels qu'E.ON et RWE font face aux mêmes difficultés. Bref, la crise est sectorielle et européenne, mettant en doute les bienfaits de la construction européenne de l'énergie telle que conduite depuis 20 ans.

► **La première raison, c'est l'arrivée de surcapacités massives de production d'électricité.** L'objectif européen de disposer de 20 % d'énergies renouvelables, sans que cet objectif ne soit lié à la réduction de consommation d'énergies fortement carbonées comme le pétrole et le charbon, a conduit au développement massif de surcapacités de production, alors que la consommation baissait du fait de la crise. Effet garanti sur les prix de marché ! Pire, le développement des énergies renouvelables s'est ainsi fait au détriment du gaz et du nucléaire, et pas du charbon ou de la lignite. Bref, à l'instar de ce qui s'est passé en Allemagne, le résultat est l'émergence de surcapacités de production inutiles sur le plan climatique et coûteuses sur le plan économique. **Cherchez l'erreur !**

► **La seconde raison réside dans l'architecture du marché de l'électricité** qui ne permet plus d'investir ni de rentabiliser les investissements effectués. Les prix de gros se sont effondrés à moins de 30 € le MWh alors que les coûts de production à couvrir sont à minima de 45 € pour le nucléaire existant et 60 € pour les énergies renouvelables les plus performantes. À raison de 15 à 30 € perdus pour chaque MWh vendu sur le marché,

\*Flux de trésorerie disponible.

EDF perd de 8 à 10 milliards d'euros avec ses 400 TWh de ventes sur le marché. **Quel industriel peut tenir en ne recouvrant pas ses prix de revient ?**

► Mais, **c'est la troisième raison qui met en exergue les incohérences** de la construction européenne de l'énergie. Alors que la Commission européenne ne cesse d'afficher que seuls le marché et la concurrence sont de nature à profiter aux consommateurs, le résultat est l'exact opposé dans le secteur de l'électricité. **Les seuls investissements qui se font encore sont ceux qui sont subventionnés, à savoir les énergies renouvelables.** Et pendant que les prix de gros s'effondrent, le client final voit lui sa facture exploser sous le poids des taxes destinées à financer ces subventions. Ces taxes sont passées de 3 € par MWh en 2002 à 27 € aujourd'hui en France. En Allemagne, elles atteignent 70 €. **Conséquence :** les électriciens déclassent leurs actifs classiques non subventionnés, comme les centrales thermiques et les cycles combinés à gaz, pour ne garder que ceux qui sont subventionnés, à savoir les énergies renouvelables déclarées énergies d'avenir parce que dépourvues de risque marché du fait... des subventions. À la clé, ce sont la sécurité d'approvisionnement du continent et demain de la France, mais aussi des milliers d'emplois dans le secteur de l'énergie qui sont en jeu. **Qui s'en soucie ? On marche sur la tête !**

Bref, en moins d'une décennie, la Commission européenne aura réussi, par une politique incohérente, à mettre au tapis les entreprises historiques du secteur énergétique, en particulier électrique. Cela, sans réellement construire une nouvelle industrie solide, créatrice d'emplois durables et qualifiés qui soit apte à relever les défis du futur. Sans parler du bilan climatique qui est quasi nul.



**L'heure du bilan a donc sonné car il est urgent de faire en sorte que l'Europe de l'énergie soit sur de bons rails.**

## Un bilan loin des objectifs initiaux : construire un marché intérieur de l'énergie plus sûr et plus compétitif

Vingt ans après la première directive libéralisant les marchés européens de l'énergie, il n'est pas inutile de revenir sur les origines de cette construction européenne de l'énergie.

Les pères fondateurs de l'Europe poursuivaient un objectif simple : **renforcer les liens entre les différents états européens jusqu'au point où toute guerre deviendrait impossible**. Ils estimaient que l'intégration économique conduirait à l'intégration politique, c'est-à-dire à la mise en place d'une Europe fédérale. Progressivement, toutes les industries ont ainsi été intégrées dans le **marché commun**.

- En 1952, c'était le cas pour l'acier et le charbon avec la CECA\*, puis pour l'énergie atomique avec Euratom en 1957.
- À la fin des années 90, c'était au tour de l'électricité et du gaz d'entrer dans le marché commun, via la libéralisation qui tenait plus du dogme que d'une vision adaptée aux réalités de l'énergie.



**L'objectif de cette libéralisation était donc simple : contribuer à la pacification du continent en créant un marché commun de l'énergie** qui permette à tout consommateur d'acheter son énergie à n'importe quel fournisseur, où qu'ils soient localisés l'un comme l'autre.

La réalisation de ce marché unique a donc été une priorité de longue date de la Commission. Au-delà de l'objectif initialement affiché, à savoir créer les conditions d'une concurrence « libre et non faussée », **la politique énergétique de l'Union européenne s'est progressivement dotée d'un nouvel objectif : assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques**, et ce, à un prix abordable pour tous les consommateurs européens, dans le respect de la protection de l'environnement.

La sécurité d'approvisionnement et la protection de l'environnement ont ainsi revêtu une importance croissante ces dernières années. En particulier, la signature du protocole de **Kyoto en 1997** d'une part et, en décembre dernier, **l'accord de Paris (COP 21)** sur le changement climatique d'autre part, a renforcé l'importance de la dimension environnementale et du développement durable dans la politique énergétique communautaire.

En 2009, l'Union européenne s'est ainsi engagée à atteindre l'objectif dit des « **3x20** » d'ici 2020 : l'accroissement du recours aux énergies renouvelables à **20 %** de la consommation d'énergie primaire de l'Union, la réduction des émissions de gaz à effet de serre de **20 %** par rapport aux niveaux de 1990 et l'accroissement de l'efficacité énergétique afin d'atteindre l'objectif d'une réduction de **20 %** de la consommation d'énergie primaire de l'Union. Cet engagement politique a été renouvelé en octobre 2014 lorsque les chefs d'États européens ont adopté un cadre énergie-climat 2030 plus ambitieux :

**40 % de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub>, 27 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale européenne et 27 % d'efficacité énergétique.**



\*CECA = Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

## Comment en sommes-nous arrivés là ?

Le marché intérieur de l'énergie est constitué des marchés européens du gaz et de l'électricité. Il a fait l'objet de trois directives (1996, 2003 et 2009) et d'une série de règlements successifs regroupés en « paquets législatifs », de la fin des années 90 jusqu'à ce jour.

Les directives ont ainsi établi des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et du gaz naturel. Elles définissent les modalités d'organisation et de fonctionnement des secteurs de l'électricité et du gaz, l'accès au marché, les critères et les procédures applicables en ce qui concerne les appels d'offres et l'octroi des autorisations ainsi que l'exploitation des réseaux. Elles se fondent sur une approche des obligations de service public qui peuvent porter sur la sécurité, y compris la sécurité d'approvisionnement, la régularité, la qualité et le prix de la fourniture, ainsi que la protection de l'environnement. Cependant, les exigences relatives au service public sont interprétées sur une base nationale.

Toutefois, il convient de préciser que ces directives ont pour objectif de construire un « marché intérieur de l'énergie », à l'échelle de l'Union européenne. Cela consiste à passer de plusieurs marchés nationaux fonctionnant indépendamment les uns des autres à un seul marché européen intégré. Pour y parvenir, les directives ont organisé

l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie en prévoyant :



- pour les consommateurs, le libre choix du fournisseur,
- pour les producteurs, la liberté d'établissement,
- concernant les réseaux de transport et de distribution d'énergie (c'est-à-dire les lignes électriques et les réseaux de gaz), le droit d'accès dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires pour tous les utilisateurs des réseaux. Ce nouvel environnement est ainsi marqué par la séparation d'activités autrefois intégrées : le transport et la distribution qui fonctionnent en monopole régulé d'un côté et les activités de fourniture en marché ouvert de l'autre. Cette séparation, si elle est nécessaire dans un marché dérégulé, a pour conséquence une moindre visibilité des opérateurs sur l'équilibre offre/demande et l'évolution prévisionnelle des besoins. La planification des investissements en vue de répondre aux besoins futurs d'acheminement devient ainsi difficile.

En France, plusieurs lois ont transposé, par étapes, en droit national, les directives européennes.

Le marché s'est ouvert à la concurrence d'abord pour les industriels puis, progressivement, pour l'ensemble des consommateurs. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, les marchés de l'électricité et du gaz sont ouverts à la concurrence pour l'ensemble des clients comme l'illustre le tableau ci-après :

### Ouverture des marchés de l'électricité et du gaz à la concurrence

DATE	FÉVRIER 1999	FÉVRIER 2000	FÉVRIER 2003	JUILLET 2004	JUILLET 2007
TYPE DE CLIENTS	Entreprises + de 100 GWh	Entreprises + de 16 GWh	Entreprises + de 7 GWh	Professionnels & Collectivités locales	Tous les particuliers
NOMBRE DE SITES	≈ 200	≈ 1600	≈ 3100	≈ 4,5 millions	≈ 30 millions
% D'OUVERTURE DU MARCHÉ	20%	30%	34%	70%	100%

Source : energie-info.fr

## Quels constats pour le marché intérieur du marché de l'énergie ?

Alors qu'il a été affirmé et précisé à maintes reprises que la libéralisation du marché intérieur de l'énergie devrait sécuriser un prix de l'énergie et le rendre abordable et compétitif, **force est de constater une augmentation du prix de l'énergie en Europe** depuis de nombreuses années. Un phénomène installé dans un contexte d'instabilité des prix et même de baisse du prix de gros de l'électricité. Ce constat concerne tant les secteurs industriels que les consommateurs domestiques.

Selon l'**Observatoire européen des marchés de l'énergie**, plusieurs tendances se font jour actuellement sur les secteurs européens de l'électricité et du gaz, entre autres :

### ⚡ Des marchés de l'électricité en crise, marqués par l'évolution des prix de gros

Ces dernières années ont en effet vu les prix de marchés de gros à court-terme diminuer de manière significative suite à une baisse de la demande. Cette évolution s'explique par la crise économique, la mise en place soutenue financièrement de nouvelles capacités de production bas-carbone à faibles coûts variables, le faible coût des matières premières et un prix du carbone extrêmement faible. **De plus, une organisation du marché qui s'appuie uniquement sur les prix à court-terme et un prix du CO<sub>2</sub> très faible ne parviendra pas à déclencher les investissements nécessaires pour garantir une transition énergétique européenne.** Les prix à court-terme, qui définissent les revenus du fournisseur et la facture du consommateur, sont trop volatils et réactifs, à la fois, aux indicateurs macroéconomiques et aux décisions publiques.

Évolution des prix de gros de l'électricité en France depuis 2005



Source : EEX

### ⚡ Des réformes insuffisantes au niveau européen

La Commission européenne a lancé plusieurs réformes, comme l'objectif de **réduire de 40 % les gaz à effet de serre d'ici 2030**, l'octroi de subventions aux énergies renouvelables subordonnées aux conditions du marché et l'acceptation de la création de marchés de capacité. Mais ces mesures pourraient ne pas suffire et même s'avérer pour certaines d'entre elles inefficaces.

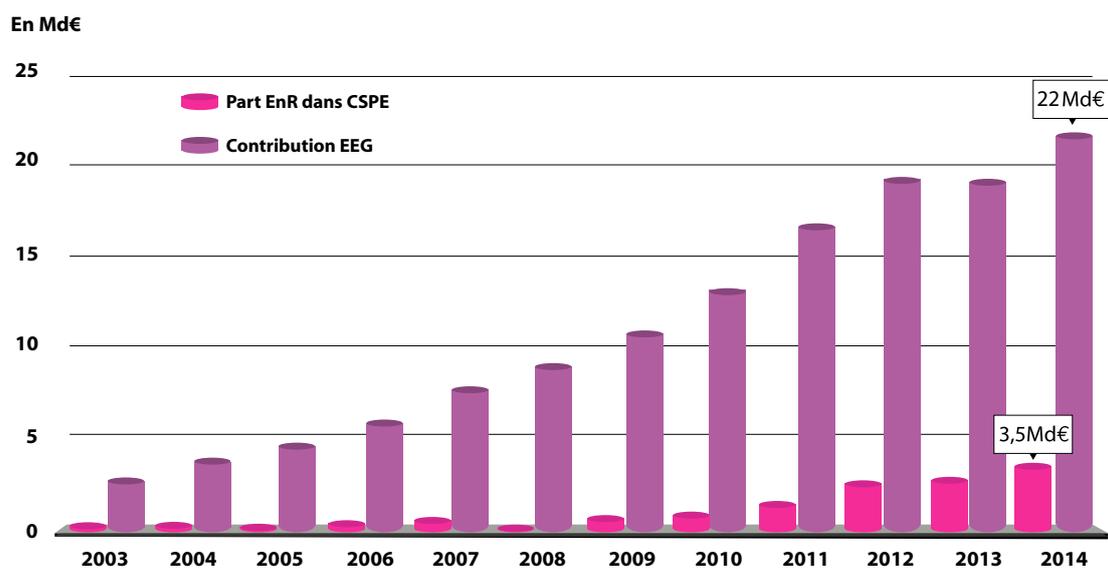
## ⚡ La sécurité d'approvisionnement et l'indépendance énergétique menacées

L'interconnexion des réseaux de gaz et d'électricité est considérée comme un point-clé de l'amélioration de l'indépendance énergétique des États membres vis-à-vis du gaz russe et de la diversification des sources d'énergie et, par conséquent, de la sécurité des approvisionnements énergétiques de l'Europe. **L'exécutif européen estime qu'environ 105 milliards d'euros seraient nécessaires à la mise à niveau des infrastructures électriques vieillissantes de l'UE.** À elle seule, l'interconnexion transfrontalière coûterait **35 milliards**. La récente crise russo-ukrainienne devait inciter l'Europe à lancer des mesures palliatives possibles (investir dans des gazoducs contournant la Russie, améliorer les capacités de stockage ou augmenter les importations de gaz naturel liquéfié) et à examiner à l'instar des États-Unis les moyens de valoriser le gaz de schiste.

## ⚡ Une absence de coordination pour les projets de la transition énergétique

L'Allemagne a été la première à prévoir un mix électrique décarboné, tout en envisageant un développement massif des énergies renouvelables. Elle a certes rencontré quelques difficultés, mais surtout fait le choix de sortir du nucléaire. Alors que son parc thermique au charbon a été renforcé et par conséquent **son empreinte carbone a augmenté !** Un vrai paradoxe ! Pour développer les ENR, l'Allemagne n'a pas hésité à octroyer des subventions significatives in fine financées par le consommateur final, ce qui a contribué à aggraver la précarité énergétique des ménages outre-Rhin. Les autres États membres devraient tirer des enseignements de l'expérience allemande avant d'élaborer leurs propres stratégies nationales. À titre d'illustration, le graphique ci-après dresse une comparaison de subventions aux énergies renouvelables entre l'Allemagne et la France.

Évolution du soutien aux énergies renouvelables en France et en Allemagne



Source : CRE, BDEW



### Petites incohérences entre amis

La puissance photovoltaïque installée en **Allemagne** s'élevait en 2014 à **38,3 Gwc** contre **2,6 Gwc** en **Grèce**, pour une production de **35 GWh outre-Rhin** et **4 GWh sur les bords de la mer Egée**. Rien de plus normal du fait de l'ensoleillement plus favorable dont bénéficient les Hellènes. Une approche énergétique européenne conduirait donc à privilégier l'installation de panneaux photovoltaïques en Grèce et donc à y orienter les subventions, et non à Hambourg. Ce que les touristes allemands en mal de soleil auraient aisément pu expliquer à leurs décideurs de Berlin avant qu'ils ne gaspillent autant de subventions.

## Quels leviers actionner pour le marché de l'énergie ?

La CFE Énergies précise **qu'un cadre réglementaire stable et crédible, en vue de la pleine intégration du marché intérieur européen de l'énergie, est une condition préalable essentielle à la politique énergétique européenne**. Il s'agit également, aux niveaux de l'UE et de ses États membres, d'une condition fondamentale pour attirer les investissements nécessaires dans la transition du système énergétique. Les objectifs pour 2020 et le récent paquet énergie-climat 2030 définissent clairement la direction à suivre par l'UE et ses États membres.

➡ **Le but est d'améliorer et de transformer la production, le transport, la distribution, le stockage et la consommation d'énergie. Sans oublier d'optimiser l'innovation dans le domaine de l'efficacité énergétique, des sources d'énergies renouvelables, du captage et stockage de carbone (CSC), et d'appliquer des technologies de l'information visant à rendre intelligent l'ensemble du système.**

Toutefois, **ces grandes décisions doivent se traduire par différentes règles qui doivent être prévisibles**. Cela vaut pour :

⚡ **L'achèvement des marchés intérieurs de l'électricité et du gaz.** La tâche principale est la mise en œuvre, et ce pour les directives européennes, des règlements et des codes de réseau. Il est communément admis que le bon fonctionnement du marché transfrontalier de l'énergie est le seul moyen réaliste pour préserver l'efficacité du secteur de l'énergie dans l'UE. Selon la Commission européenne, les retombées économiques nettes de l'achèvement du marché intérieur seraient de l'ordre de **16 à 40 milliards d'euros par an**. Ainsi, à titre d'illustration, en raison d'efforts insuffisants, la Commission a lancé en 2014 des procédures d'infraction contre 24 pays de l'Union européenne qui n'avaient pas transposé la directive sur l'efficacité énergétique.

⚡ **Les règles relatives au marché de détail et les différents mécanismes visant à encourager une production et une réponse à la demande décentralisées.** Les consommateurs (industries et ménages) font désormais partie des marchés de l'électricité et du gaz. Il faut donc leur donner plus de moyens d'action, en tenant compte du potentiel de

la gestion de la réponse à la demande visant à réduire les formes de consommation actuelles et à optimiser le système en cas de rupture d'approvisionnement. Pour ce faire, il faut déployer des systèmes intelligents afin de rendre l'ensemble du système énergétique totalement interactif et réactif, en impliquant tous les acteurs : les clients, les consommateurs, les producteurs d'énergie, les GRD (Gestionnaires de Réseau Distribution) et GRT (Gestionnaires de Réseau Transport), les régulateurs et les États.

⚡ **L'interconnectivité des systèmes d'électricité et de gaz au niveau européen.** L'intégration des marchés de l'électricité et du gaz n'est pas possible sans l'infrastructure physique permettant de garantir la libre circulation de l'électricité et du gaz dans toute l'UE. Atteindre le niveau d'interconnexion essentiel au bon fonctionnement du marché est une grande priorité. Tous les outils existent pour mobiliser les ressources et construire les infrastructures nécessaires. Il faut faire davantage d'efforts concernant l'approvisionnement des îlots énergétiques, où la diversification de l'approvisionnement peut dépendre de l'existence de nouvelles infrastructures. L'objectif de 10 % d'interconnexions des réseaux énergétiques européens, au sein de l'UE, fixé il y a plus de 10 ans par les dirigeants européens, et récemment de **15 %** dans le cadre du paquet climat 2014, doit être davantage explicité au niveau régional, l'échelon ayant le plus besoin de ces dernières. Les véritables obstacles au niveau national, qui sont avant tout de nature économique et politique, doivent être mieux évalués, puis rendus publics.

⚡ **La taxation de l'énergie.** Elle doit être davantage harmonisée au sein de l'UE et mieux correspondre aux objectifs en matière d'énergie et de climat pour 2020 et 2030.

⚡ **Le SCEQE<sup>1</sup>.** Il doit être réformé pour en faire un système solide, capable de gérer à court terme la baisse des émissions et de stimuler les investissements dans des technologies sobres en carbone. L'UE doit être prête à faire des choix et à prendre des décisions. Cela permettra au SCEQE de fonctionner sur le long terme et d'anticiper un système carbone suffisamment solide avec un prix du carbone visible et incitatif (prix plancher) sur le plan structurel. C'est une condition essentielle pour évoluer vers une économie décarbonée et ainsi contribuer aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

<sup>1</sup> Système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre

⚡ **Les fonds européens disponibles.** Ils doivent être alloués de façon cohérente à des priorités bien définies qui contribuent à la réalisation du marché intérieur et des objectifs fixés par le Conseil européen. Cela en évitant des demi-mesures et des infrastructures fondées sur des motivations politiques à court terme. Le **plan Juncker** devrait grandement contribuer à cet objectif. Mais il est également essentiel d'identifier les bons projets, d'analyser leurs coûts et avantages et d'établir la répartition réelle des coûts nets entre les pays, afin de garantir l'adhésion du grand public et une mise en œuvre rapide.

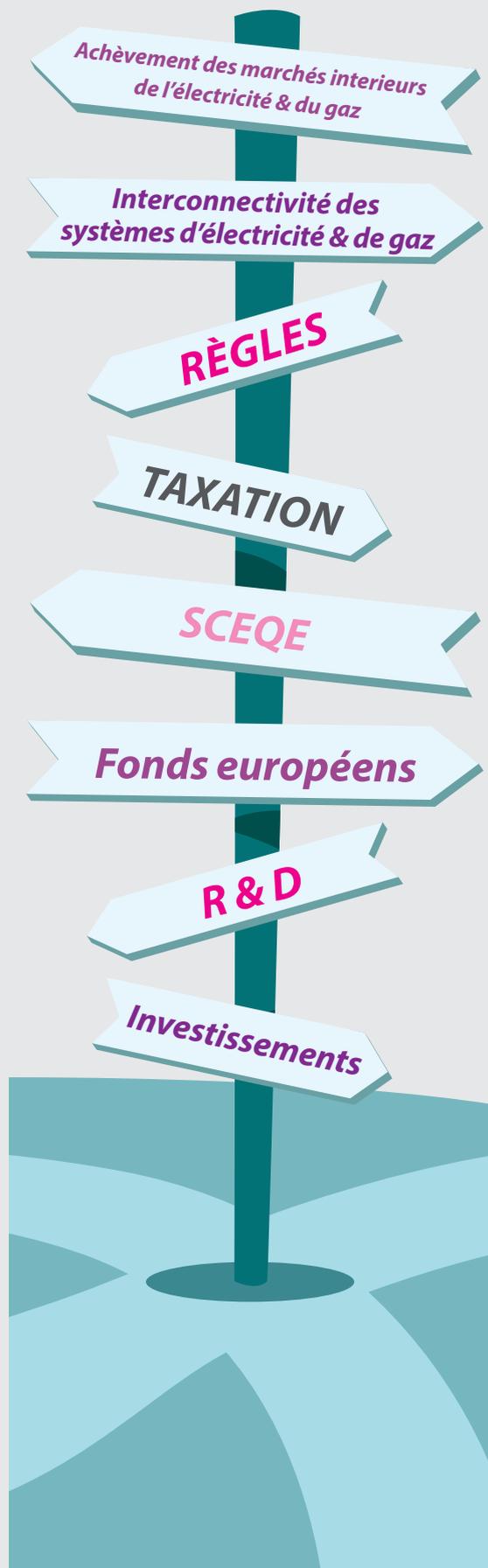
⚡ **Les éventuelles règles supplémentaires adoptées au niveau national,** telles que des prix régulés, des systèmes de subvention, des mécanismes de rémunération de la capacité et d'autres réserves stratégiques. Elles doivent être pleinement conformes aux règles et orientations de l'UE et ne doivent pas affaiblir le marché intérieur.



**Toutefois, pour la CFE Énergies, la transparence des prix de l'énergie, adossés sur la rémunération du capital et la récupération des coûts engagés, est essentielle à la réalisation et au bon fonctionnement du marché intérieur de l'énergie. Elle peut en effet contribuer à l'élimination des discriminations et également à une meilleure harmonisation des subventions/aides publiques afin de réduire tout risque de dumping économique et social entre différents secteurs et sources d'énergie des pays.**

⚡ **La R&D.** Il faut intensifier et coordonner les efforts de R & D en faveur des technologies non matures permettant la transition vers un système énergétique décarboné.

⚡ **Les investissements dans le secteur de l'énergie.** Dans le cadre du plan de relance de la Commission européenne, il faut les encourager en s'attachant à redonner de la crédibilité aux principes et recommandations de « *France Stratégie* », publiés le 29 août 2015, sur les marchés de quotas de carbone et de gros de l'électricité. Conformément au plan de relance, il faut favoriser le lancement de nouveaux projets, reposant sur l'investissement privé, grâce aux systèmes de garantie et d'avances remboursables mis en place avec l'aide de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).



## Quelles préconisations privilégier ?

Pour la CFE Énergies, **la réussite du marché de l'énergie doit s'appuyer sur le renforcement des rôles des opérateurs et énergéticiens nationaux**. Il est essentiel de leur donner, au titre de l'intérêt collectif, dans un cadre réglementaire visible et stable, les moyens pour sécuriser leur stratégie de développement long terme et surtout pour agir efficacement sur leurs secteurs d'activités. Face aux dépréciations colossales d'actifs, provoquant des plans de restructuration affectant en premier lieu l'emploi et face à l'absence d'une rémunération raisonnable du capital comme d'une récupération des coûts engagés en dépit de gain de productivité, il est urgent d'agir !

La CFE Énergies est convaincue qu'une politique énergétique cohérente doit s'appuyer sur les forces du tissu industriel, les compétences, l'engagement et le savoir-faire des salariés pour propulser les industries françaises et européennes à l'avant-garde de la transition énergétique. C'est à ces conditions que nous serons capables d'innover pour garantir l'accès à l'énergie pour tous, de conquérir de nouveaux marchés, de conserver nos emplois et de contribuer à notre indépendance énergétique, tout en préservant la compétitivité et la résilience de nos territoires.

La CFE Énergies poursuit ses actions de lobbying auprès des pouvoirs politiques et des instances européennes pour les sensibiliser aux effets de la déstructuration du marché et à ses conséquences en matière de démantèlement des fleurons de l'industrie.



**Aujourd'hui, la CFE Énergies s'interroge :**

**⚡ Comment peut-on revendiquer un soutien à une indépendance énergétique et une économie décarbonée, alors que des acteurs industriels clefs sont pour certains fragilisés (Areva) et pour d'autres (Alstom), en dehors du giron d'une gouvernance nationale et/ou européenne ?**

**⚡ Comment peut-on, tout en fixant des objectifs d'indépendance énergétique de l'Europe en maximisant le recours aux sources d'énergie indigènes, s'abstenir de s'intéresser au potentiel de développement du gaz de schiste ?** C'est peut-être une solution pour compenser la production conventionnelle de gaz, à condition que les questions liées à l'acceptation par le public et à l'impact sur l'environnement soient traitées de façon adéquate.

**Pour la CFE Énergies, l'engagement de l'Europe lors de la COP21 dans la transition énergétique doit s'appuyer sur la mise en place de projets d'intérêt commun**, dans le cadre d'une politique énergétique visant à assurer une énergie sécurisée, abordable et décarbonée. Cette politique doit permettre d'atteindre les engagements internationaux (émissions GES) tout en cherchant à maîtriser la dépendance énergétique de l'Union européenne envers les pays tiers. Et surtout de promouvoir une efficacité énergétique dans tous les secteurs. Ceci doit s'appuyer sur un mix énergétique diversifié, soutenable et compétitif, sur une refonte de la politique des ETS, sur un signal prix carbone visible et incitatif pour déclencher les investissements et soutenir l'emploi.

Bien que les États membres restent les véritables maîtres de leur politique énergétique, il n'en demeure pas moins que l'opportunité d'unir les européens par l'énergie doit être saisie et surtout comprise par les gouvernants. Ainsi, **l'Union de l'énergie est le catalyseur de la nécessaire transition énergétique en Europe**. Elle est créatrice de richesses et de bien-être pour tous les Européens et offrira l'opportunité de faire émerger une nouvelle stratégie industrielle, fondée sur l'innovation et le déploiement des technologies numériques sobres en carbone.



La CFE Énergies est convaincue qu'une politique énergétique cohérente doit s'appuyer sur les forces du tissu industriel, les compétences, l'engagement et le savoir-faire des salariés



## ***2016 doit être l'année des grandes réalisations de l'Union de l'Énergie !***

L'Europe peut encore sauver la mise en matière énergétique et relever l'ensemble des défis auxquels elle est confrontée. L'engagement politique pris par les institutions européennes en février 2015 de garantir une véritable Union de l'énergie, basée sur une « énergie sûre, abordable et respectueuse de l'environnement », va indéniablement dans le bon sens. 2016 sera donc une année test pour l'Union européenne qui devra répondre aux attentes qu'elle a suscitées. Pour cela, **deux mesures sont prioritaires** :

- ⚡ un prix du CO<sub>2</sub> en ligne avec les ambitions de la politique climatique européenne,
- ⚡ la mise en œuvre de mécanismes qui garantissent, d'une part, la sécurité d'approvisionnement de l'Union et, d'autre part, les investissements dans les infrastructures énergétiques.

Le rôle de leader dont a fait preuve l'Union européenne lors de l'adoption de l'accord de Paris a montré que l'Europe a les capacités pour **mener le combat contre le changement climatique au niveau mondial**. En faisant face aux enjeux énergétiques restants, l'Union européenne peut ainsi tracer la voie vers une Union de l'énergie durable, rentable et sûre, tirant le maximum des spécificités et du potentiel des États membres. Un virage qui bénéficiera aux consommateurs et conduira vers un destin énergétique commun !

## Le 1 % pas vraiment dans son assiette !

Nous assistons depuis quelques années à la baisse du montant alloué au 1 %. Si plusieurs facteurs expliquent ce phénomène, il n'en demeure pas moins préoccupant. À tel point qu'aujourd'hui, la question de la refonte du système de financement des activités sociales semble inéluctable. Explications.

**F**aut-il le rappeler ? En 2016, la dotation prévisionnelle du 1 % accuse une baisse de **21 M€** par rapport à 2015. Ce qui représente au total une baisse de **68 millions** depuis 2013 ! D'année en année, le 1 % subit un régime de plus en plus drastique.

### ❏ Quelle est la réalité du 1 % aujourd'hui ?

Si l'on s'en tient au **paragraphe 4 de l'article 25** du statut des IEG :

« Les dépenses résultant de la création et du fonctionnement des activités sociales sont couvertes au moyen d'un prélèvement de 1 % sur les recettes des exploitations et des entreprises, exclues de la nationalisation, assurant la distribution du gaz et de l'électricité ».

En pratique, aujourd'hui, la contribution au 1 % est assise sur les recettes réalisées en France auprès des clients finals consommateurs d'électricité et de gaz (particuliers ou entreprises).

Autrement dit, l'assiette inclut les recettes :

- **de vente** aux clients finals en France,
- **d'acheminement** (transport et distribution) aux clients finals en France,
- **des prestations** de raccordement (ainsi que des services associés) aux réseaux publics de transport et/ou de distribution de gaz et d'électricité, lorsqu'elles sont réalisées par du personnel des entreprises,
- **des ventes d'électricité** aux Entreprises Locales de Distribution (ELD), en application de l'arrêté du 10/10/1955.



**POUR LA CFE ÉNERGIES, LA DÉRÈGLEMENTATION ET LA LIBÉRALISATION ONT PERMIS AUX ENTREPRISES LA PLUS TOTALE OPACITÉ DE CALCUL DU 1 % ET DES MODIFICATIONS UNILATÉRALES PAR LES ENTREPRISES DE L'ASSIETTE DE CALCUL. LE CALCUL ANNUEL DU 1 % DES VENTES D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ EN FRANCE A ÉTÉ RENDU OPAQUE PAR LA DIVERSITÉ DES OPÉRATEURS.**

## ▣ Quelles sont les fluctuations impactant le 1 % ?

Le contexte énergétique a aujourd'hui changé. L'évolution du 1 % était historiquement tirée par la hausse de la demande d'électricité et de gaz et la hausse des prix de l'énergie. Ce n'est plus le cas et depuis quelques années, la tendance est beaucoup plus incertaine.

Tout d'abord, la croissance de la consommation finale d'électricité et de gaz se ralentit. Les perspectives ne laissent pas entrevoir de rebond de la consommation :

- le scénario de référence de RTE prévoit une **augmentation de la consommation d'électricité** de 0,4 % par an dans les 5 prochaines années,
- pour le gaz, **une baisse de la consommation se profile** sur fond d'efficacité énergétique, d'objectif de réduction de 30 % de la consommation d'énergies fossiles inscrit dans la loi de transition énergétique...



Ensuite, après une longue période de croissance, les prix de l'énergie sont plus hésitants depuis 2008 et devraient le rester dans un avenir proche :

- **une forte baisse des prix à terme de l'électricité** (inférieurs à 30 €/MWh pour 2017, 2018, 2019) va peser sur les prix de détail de l'électricité,
- **les prix à terme du gaz sont également orientés à la baisse** (entre 13 et 14 €/MWh sur le PEG nord pour la période 2016-2018, contre 20 €/MWh en 2015 en moyenne).



Et pour finir, viennent s'ajouter les **aléas climatiques** qui peuvent générer des variations importantes de chiffre d'affaires.



**POUR LA CFE ÉNERGIES, L'ENSEMBLE DE CES PARAMÈTRES INSTABLES CONCOURT À LA NÉCESSITÉ D'UNE REFORME DU SYSTÈME DE FINANCEMENT DU 1 % AFIN D'ÉVITER LA FLUCTUATION DU BUDGET DE NOTRE « COMITÉ D'ENTREPRISE ». UNE MESURE QUI S'IMPOSE POUR GARANTIR LA PÉRENNITÉ DES ACTIVITÉS SOCIALES DES IEG.**

## Des retraités connectés à l'actualité

Comme chaque année, une cinquantaine d'adhérents retraités, venus de toute la France, étaient réunis à Paris pour la « Journée nationale des retraités ». Celle-ci s'est déroulée le 12 avril 2016 à la Villa Frochot, un lieu atypique et chargé d'histoire. Avant d'aller plus loin, découvrons d'abord le décor. Pour ceux qui ne le sauraient pas, c'est un célèbre cabaret des années folles, doté de vitraux du peintre Hokusai, reconnu au patrimoine culturel français et d'une magnifique rotonde au parquet marqueté...

Après ce saut dans le passé, revenons au vif du sujet ou plutôt des sujets. Le présent a vite rattrapé les participants. Ils ont été invités à se plonger dans un véritable concentré d'actualités. Des actualités particulièrement riches en ce moment ! Elles ont d'ailleurs suscité beaucoup d'échanges. Durant la matinée placée sous le signe de l'interactivité, William VIRY-ALLEMOZ, Secrétaire Général de la CFE Énergies, a répondu à de nombreuses questions.



### Parmi les points évoqués figuraient :

- le projet Hinkley Point en Grande-Bretagne et son incidence sur l'avenir d'EDF
- le groupe Areva
- l'éventualité de la cession d'une partie de RTE
- la mise en concurrence des concessions hydrauliques
- la sortie d'EDF du CAC 40
- les relations avec la CRE<sup>1</sup>
- le statut des autres entreprises de la Branche
- la stratégie d'EDF et d'Engie depuis quelques années
- la fermeture de Fesseheim
- l'incident à la centrale nucléaire de Paluel.

### Sans oublier des thèmes plus ciblés qui ont aussi fait l'objet de débats comme :

- le Tarif Particulier
- la garantie de l'emploi et son lien avec le « contrat de travail »
- l'évolution de la taxe CSPE<sup>2</sup>
- la polémique autour du nouveau compteur Linky
- le partenariat avec l'UNSA, etc...



<sup>1</sup> Commission de Régulation de l'Énergie

<sup>2</sup> Contribution au service public de l'électricité

**Tout un programme !** Puis, changement de décor... direction la salle des vitraux pour une pause déjeuner conviviale et bien méritée.



L'après-midi, le temps était venu de donner la parole à plusieurs experts de la CFE Énergies. Benoît GAILHAC, Olivier GLORIAN, Didier BOULAY-CLAVERIE sont intervenus dans leur domaine de prédilection, notamment pour apporter des éclairages sur des sujets comme :

- l'actionnariat salarié, les plans d'épargne et l'intérêt d'adhérer à EAS<sup>3</sup> (Benoît GAILHAC),
- les positions de la CFE Énergies sur la situation catastrophique de la CCAS et du « 1 % », la vente du patrimoine, la restauration méridienne, la compensation du régime des salariés (Olivier GLORIAN),
- la protection sociale, les complémentaires santé, les contrats responsables, les relations avec la CAMIEG (Didier BOULAY-CLAVERIE).

**En seulement une journée, c'est un condensé d'actualités sur lesquelles travaille la CFE Énergies qui a été présenté !**



**DE LEUR CÔTÉ, LES PARTICIPANTS ONT APPRÉCIÉ CET ÉVÉNEMENT. ILS L'ONT TROUVÉ INTÉRESSANT CAR IL A PERMIS D'AVOIR DE NOMBREUX ÉCHANGES. AU MOMENT DE SE QUITTER, TOUT LE MONDE S'EST PROMIS DE RESTER CONNECTÉ ET DE SE RETROUVER L'ANNÉE PROCHAINE POUR DE NOUVELLES AVENTURES !**

<sup>3</sup> EDF Actionnariat Salarié

## Le stockage en ligne gratuit : quel service choisir ?

Depuis plusieurs années, beaucoup n'ont plus qu'un mot à la bouche : le « cloud ». On nous le propose à toutes les sauces. Mais à quoi sert-il au quotidien ? Pourquoi aurions-nous besoin d'un service qui stocke nos données en ligne, alors que nous nous en tirions très bien avant ? Point sur ce nuage omniprésent.

Le « cloud » permet le stockage en ligne de ses données et d'y avoir accès depuis n'importe quel ordinateur, smartphone ou tablette. Et, si votre disque dur tombe en panne, vous pouvez récupérer les données que vous avez envoyées sur cet espace de stockage « virtuel » à distance.

Le nombre de services est pléthorique. Voici donc une petite sélection, assortie de quelques conseils.

Services	Adresses internet
 <p>Capacité de stockage gratuit : 25 Go</p>	<p>C'est le site à essayer. Même si l'interface n'est pas la plus ergonomique, le service est fonctionnel et clair. En plus, c'est une entreprise française qui conserve nos données en France, ce qui ne gâche rien. Hubic est le service de cloud computing d'OVH, l'un des leaders mondiaux de l'hébergement web. Ses datacenters sont certifiés ISO 27 001. <a href="http://www.ovh.fr/hubiC">http://www.ovh.fr/hubiC</a></p>
 <p>Capacité de stockage gratuit : 50 Go</p>	<p>Attention, vous serez mis en présence de publicités en échange de la gratuité ! Le site est en anglais. <a href="http://www.adrive.com/personalbasic">http://www.adrive.com/personalbasic</a></p>
 <p>Capacité de stockage gratuit : 2 Go</p>	<p>Dropbox reste une valeur sûre. Le service est rendu fiable grâce à l'infrastructure d'Amazon et les applications sont de qualité. Toutefois, Dropbox reste limité à quelques fonctions : remplacer une clé USB ou mettre en ligne une photo ou une vidéo que l'on souhaite partager. <a href="https://www.dropbox.com">https://www.dropbox.com</a></p>
 <p>Capacité de stockage gratuit : 15 Go</p>	<p>Drive, l'espace de stockage du moteur de recherche, comprend 15 Go d'espace, qui sont néanmoins partagés avec les autres services de Google : Gmail y stocke ses pièces jointes, Google+ ses photos. Vos données sont notamment stockées en Irlande, mais elles sont tout de même soumises au Patriot Act. <a href="https://www.drive.google.com">https://www.drive.google.com</a></p>
 <p>Capacité de stockage gratuit : 7 Go</p>	<p>Le service de stockage en ligne de Microsoft s'appelait auparavant SkyDrive. Depuis, l'éditeur met les bouchées doubles pour faire de son service le véritable hub de stockage des utilisateurs d'Office. Ce service est accessible grâce à un compte microsoft et/ou hotmail. <a href="https://onedrive.live.com/about/fr-fr">https://onedrive.live.com/about/fr-fr</a></p>
 <p>Capacité de stockage gratuit : 5 Go</p>	<p>Service idéal pour synchroniser Iphone, Ipad et tous les autres Imachin... <a href="https://www.icloud.com/">https://www.icloud.com/</a></p>
 <p>Capacité de stockage gratuit : 5 Go</p>	<p>Le Cloud d'Amazon est résolument impressionnant. La société possède une des plus grosses, si ce n'est la plus grosse infrastructure au monde et offre ses services à d'innombrables entreprises, en marque blanche. Ce service est cependant très rustique par rapport à ses concurrents. <a href="https://www.amazon.fr/clouddrive">https://www.amazon.fr/clouddrive</a></p>
 <p>Capacité de stockage gratuit : 10 Go</p>	<p>Box est un service de stockage en ligne qui met en avant les possibilités de partage et de collaboration. Comme Dropbox ou encore OneDrive, Box permet de synchroniser un dossier dans le cloud. Vous pouvez modifier des fichiers directement depuis l'interface web. <a href="https://www.box.com">https://www.box.com</a></p>

### Et ... hors classement : le « cloud » d'Orange



Orange propose à ses abonnés un espace de stockage gratuit de 50 Go. Si vous êtes client Orange, nous ne pouvons que vous conseiller de visiter l'espace dédié depuis votre page d'accueil Orange. Peut-être que ce service vous suffira amplement et que vous n'aurez pas besoin de chercher ailleurs une solution à vos problèmes de classement.

# Bloctel : pour dire stop au démarchage téléphonique

Dans votre magazine n° 890 (automne 2015), nous vous avons annoncé le lancement d'une nouvelle liste d'opposition au démarchage téléphonique. Bloctel est née le 1<sup>er</sup> juin 2016.

**V**ous pouvez donc vous inscrire sur cette liste. Les professionnels devront respecter votre choix et faire effacer de leurs fichiers vos coordonnées. Les démarcheurs récalcitrants qui ne respecteraient pas la réglementation pourront encourir jusqu'à **75 000 euros d'amende** (15 000 euros pour une personne physique). Dans tous les cas, la responsabilité incombera à la société donneuse d'ordre.

Instauré par la **loi relative à la consommation du 17 mars 2014**, Bloctel remplace l'ancien système Pacitel fermé en janvier 2016 qui, lui, n'était pas soumis à obligation réglementaire. Facile d'accès pour les consommateurs, ce dispositif permettra d'en finir avec le démarchage téléphonique intempestif.

### Comment s'inscrire sur Bloctel ?

Vous devez simplement entrer votre (vos) numéro(s) de téléphone (au maximum 8 numéros) sur le site [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr).

Vous recevrez alors un récépissé précisant la date à laquelle votre inscription sera effective, sachant que ce délai sera au maximum de 30 jours après la délivrance du récépissé. La durée d'inscription sur cette liste d'opposition est de trois ans. Trois mois avant l'expiration de ce délai, les consommateurs seront contactés par mail ou courrier postal pour renouveler, s'ils le souhaitent, l'inscription de leur(s) numéro(s) sur le registre d'opposition.

### Et pour les téléphones mobiles ?

Il sera également possible d'inscrire un numéro de téléphone portable. En revanche, les spams vocaux et les SMS, pour lesquels il existe déjà un numéro de signalement (33 700), ne sont pas concernés.

### Que faire si les appels continuent ?

Les consommateurs pourront s'identifier sur le site afin de remplir le formulaire de réclamation. Les services départementaux de la DGCCRF\* seront avisés de l'existence de ces réclamations et mèneront les investigations qu'ils jugeront nécessaires.

### Existe-t-il des exceptions ?

Le Code de la consommation autorise le démarchage dans les situations suivantes :

- « en cas de relations contractuelles préexistantes ». Autrement dit, votre banque ou votre assurance pourront continuer à vous appeler pour vous proposer des offres,
- en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines,
- lors d'appels émanant d'instituts de sondage ou d'associations à but non lucratif, dès lors qu'ils ne font pas de prospection commerciale.



\* Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

**ERDF devient Enedis.**  
**Notre nom change, pas notre engagement.**  
Notre mission de service public : vous apporter  
l'électricité où que vous soyez, quel que soit  
votre fournisseur.



Retrouvez-nous sur Internet



enedis.fr



enedis.official



@enedis



enedis.official

## Histoires drones

### L'actu vue du ciel, Hervé BAUDRY

• *Les Éditions du Karrefour*

Hervé Baudry nous a quittés brutalement le 4 juin dernier, comme vous avez pu le lire dans notre édito. Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Il nous laisse un livre, inspiré par les actualités sur ces drones mystérieux qui ont survolé la France. « Pourquoi ne me mettrais-je pas à dessiner vu du ciel » a-t-il pensé, une drôle d'idée qui a fait mouche. Il y croque donc l'actualité en se plaçant à 5 mètres ou 10 mètres au-dessus du sol, voire plus... Il passe en revue la politique française, internationale ou les événements interplanétaires... De la « pluie d'applaudissements » reçue par un François Hollande remontant les Champs-Élysées, à « l'expo qui a du chien » faisant allusion à la rétrospective Jeff Koons à Paris, ou à « Charlie perd ses bulles » en référence à l'attentat de « Charlie Hebdo » et encore à « Das pollution » ironisant sur le scandale de Volkswagen... Hervé Baudry nous emmène avec lui prendre de la hauteur, tel un oiseau, tel un drone. On ne demande qu'à suivre ses traits de crayons et d'humour !



## Discours et vérité précédé de La parrêsia

### Michel FOUCAULT

• *Vrin*

Ce nouveau volume de la collection « Philosophie du présent » nous offre le texte inédit d'un cycle de conférences réalisées par Michel Foucault à l'université de Berkeley en Californie, auprès d'un public très affûté d'étudiants et de chercheurs. Nous retrouvons là l'un des thèmes favoris du philosophe, dans la dernière décennie de son magistère, autour des concepts de subjectivation, du souci et du gouvernement de soi, ainsi que des discours de vérité. Les recherches foucauldienne s'intensifient alors dans le monde antique et sur les premiers temps de l'ère chrétienne : les cours au Collège de France des années 80 en portent la marque décisive. Historien autant qu'archéologue des éléments discursifs, Foucault s'attache à décortiquer les stratégies et les strates du discours vrai. Le courage de la vérité, défini autour de la parrêsia antique, se mesure ainsi dans les expressions de Socrate, dans le comportement et la vie des Cyniques, au regard des relations entre maître et disciple. Foucault, qui a beaucoup lu Nietzsche, doit batailler avec une contradiction pertinente qui fait émerger les écueils de la connaissance au regard de la vérité. Savoir et réel s'affrontent, quelle prétention faut-il accorder à la vérité ? Ce précis passionnant est complété par le texte d'une conférence donnée à Grenoble sur la parrêsia. Un témoignage décisif, dans la continuité des *Dits et Ecrits*.



## Journal de deuil

### Roland BARTHES

• *Seuil*

Roland Barthes a disparu il y a 36 ans, suite à un accident de la circulation. 3 années plus tôt, sa vie chavirait avec le décès de sa maman. Détenteur d'une chaire de sémiologie au Collège de France, l'homme est l'un des intellectuels les plus en vue de son temps. Il souffre terriblement et jalonne son deuil de notes éparses, analyses rigoureuses et patientes de son travail. Le réconfort vain de savoir que la défunte ne souffre plus, le constat glacial de ne plus parler avec elle dans le quotidien, la culpabilité à vivre sans elle aussi, noircissent ses cahiers. Barthes pose sur son deuil un regard éperdu : il n'avance pas, le temps ne semble pas faire son œuvre, aucun baume salvateur n'est apporté par la suite errante des jours. Ce ne sont pas les derniers moments qui comptent, mais bien les premiers moments du cycle la vie sans elle, insupportables. L'auteur des *Fragments d'un discours amoureux*, de *Mythologies*, du *Degré zéro de l'écriture*, est désemparé dans son combat qu'il livre seul. Un des plus beaux témoignages d'amour filial, avec peut-être *Une mort très douce* de Simone de Beauvoir ou *Le livre de ma mère* d'Albert Cohen.



08:20

**LE PROGRÈS  
C'EST  
AVANCER  
SANS FAIRE  
DE BRUIT**

EN CHARGE  
 **78%**



## **EDF ET SES FILIALES CONÇOIVENT LE FUTUR RÉSEAU DE RECHARGE AUTOMOBILE**

Nous déployons des réseaux de bornes de recharge et nous concevons des batteries plus performantes pour circuler autrement. En partenariat avec les constructeurs automobiles, nous faisons entrer le véhicule électrique dans la ville.

**edf.fr**

L'énergie est notre avenir, économisons-la !